

PADD

HAM SOUS VARSBERG PLAN LOCAL D'URBANISME



 60, RUE SAINTE HELENE – 57700 HAYANGE

 Tel : 09 61 29 86 84 Fax : 03 82 58 03 42

 Port : 06 68 43 13 31

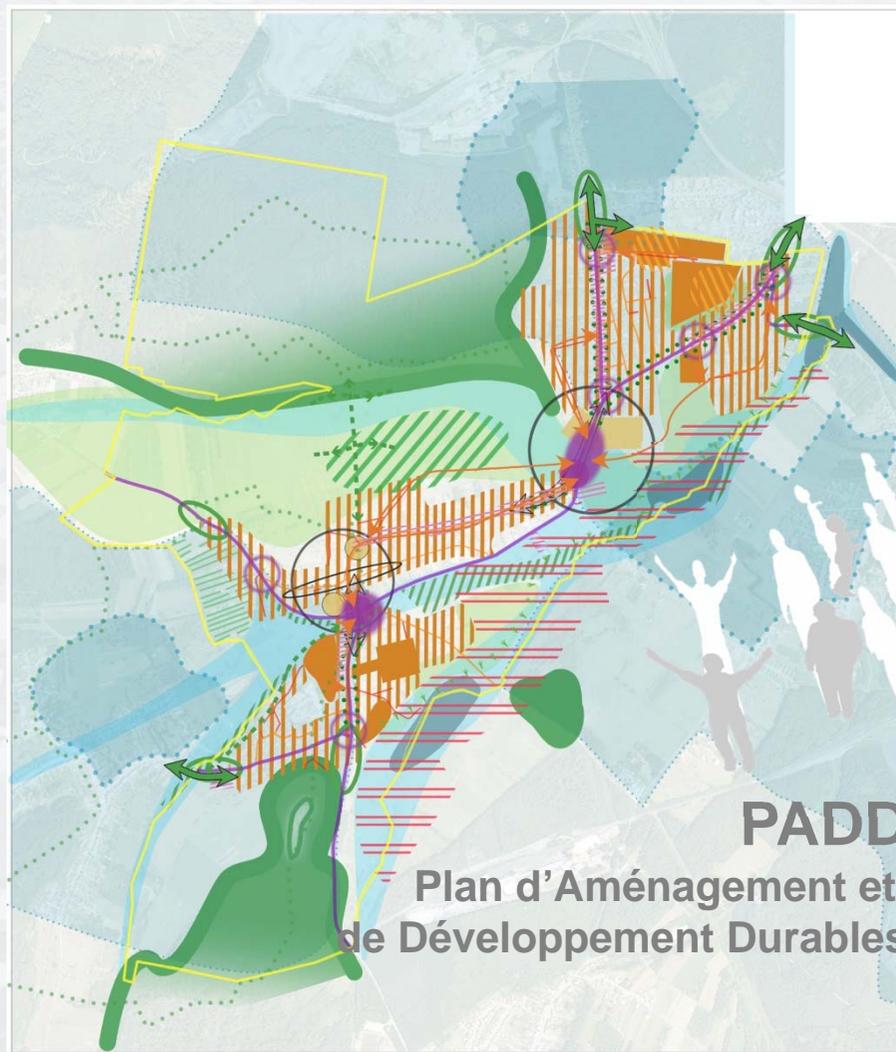
 tdconseil@orange.fr



 1, rue de la Lisière - 67403 ILLKIRCH

 03 88 67 55 86

 lea.dentz@ote.fr



PADD
Plan d'Aménagement et
de Développement Durables

SOURCE : IGN
JANVIER 2009



> PADD

Présentation et objectifs du PADD



Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le règlement et ses documents graphiques, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation relatives à certains secteurs doivent être cohérents avec le PADD.

> PADD

Présentation et objectifs du PADD

CU Art. L. 121-1. (L. no 2010-788, 12 juillet 2010, art. 14)

Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1 : L'équilibre entre :

- a) Le **renouvellement urbain**, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- b) **L'utilisation économe des espaces naturels**, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) **La sauvegarde** des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

2 : **La diversité des fonctions** urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3 : La réduction des émissions de gaz à effet de serre, **la maîtrise de l'énergie et la production énergétique** à partir de sources renouvelables, **la préservation** de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et **la remise en bon état** des continuités écologiques, et **la prévention** des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

> PADD

Parti d'aménagement général

HAM SOUS VARSBERG « de pierres et d'eaux »

Dynamique d'équilibre

HAM SOUS VARSBERG a l'ambition de maîtriser son devenir par une recherche d'équilibre en s'affirmant comme petite ville à la campagne où il fait bon vivre en harmonie avec le paysage et les milieux naturels.

HAM SOUS VARSBERG souhaite mettre en valeur ses atouts paysagers et environnementaux pour valoriser son attractivité de qualité de vie et pour créer une dynamique écologique de petite ville à la campagne.

Cette ambition d'équilibre durable du territoire de HAM SOUS VARSBERG se développe autour des **3 grands piliers du Développement Durable** :



> PADD

Parti d'aménagement général

Les objectifs communaux :

Dynamique d'équilibre



- Atteindre **3000 habitants** (3500 habitants maximum) tout en modérant les extensions urbaines et les voiries et en maîtrisant le développement dans le temps.

- Renforcer la **prise en compte de l'eau** dans le territoire et dans le paysage communal.

- **Préserver et développer la qualité de vie** (ambiance de petite ville à la campagne, qualité du paysage, équipements, structures associatives, intergénérationnalité, continuité du système scolaire).

- **Développer les circulations douces et sécurisées**, notamment vers les équipements.

Puis :

- **Désenclaver les impasses** pour permettre la circulation optimale notamment des camions poubelles.

- **Maintenir la mixité** des fonctions urbaines habitat, activités économiques.

- Maintenir et développer la **sécurité des RD** intra urbaines, et limiter le bruit.

- Créer une **unité communale interquartiers**.

> PADD

Parti d'aménagement général

PILIER ENVIRONNEMENTAL

Volet Environnement, Paysage, Biodiversité :

Environnement et risques : limiter l'urbanisation dans les secteurs potentiellement soumis aux risques d'inondation par remontée de la nappe suite à l'arrêt des pompages miniers

Paysage : Forêt : préserver

Espaces ouverts : maintenir les ouvertures

Espaces humides : valoriser par des actions de sensibilisation, parcours intercommunal

Espaces particuliers : Préserver les espaces paysagers de frange urbaine.

Biodiversité / Espaces humides : assurer les continuités écologiques entre les différents espaces humides du territoire

ZNIEFF : assurer la protection du marais de Heide

Volet Eau :

Périmètres de captages des eaux : encadrer l'urbanisation à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée, développer le recyclage de l'eau pluviale

Zones humides : ne pas assécher les zones humides, leur assurer une réalimentation en eau

Ruisseaux et ripisylve : assurer la mise en scène de l'eau dans le paysage en préservant la végétation d'accompagnement, notamment les ripisylves

Eaux pluviales : développer une gestion alternative du ruissellement des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation et favorisant l'infiltration

Volet déchets : organiser les développements urbains en intégrant la gestion de la collecte des ordures ménagères, identifier des points d'apports volontaires efficaces.

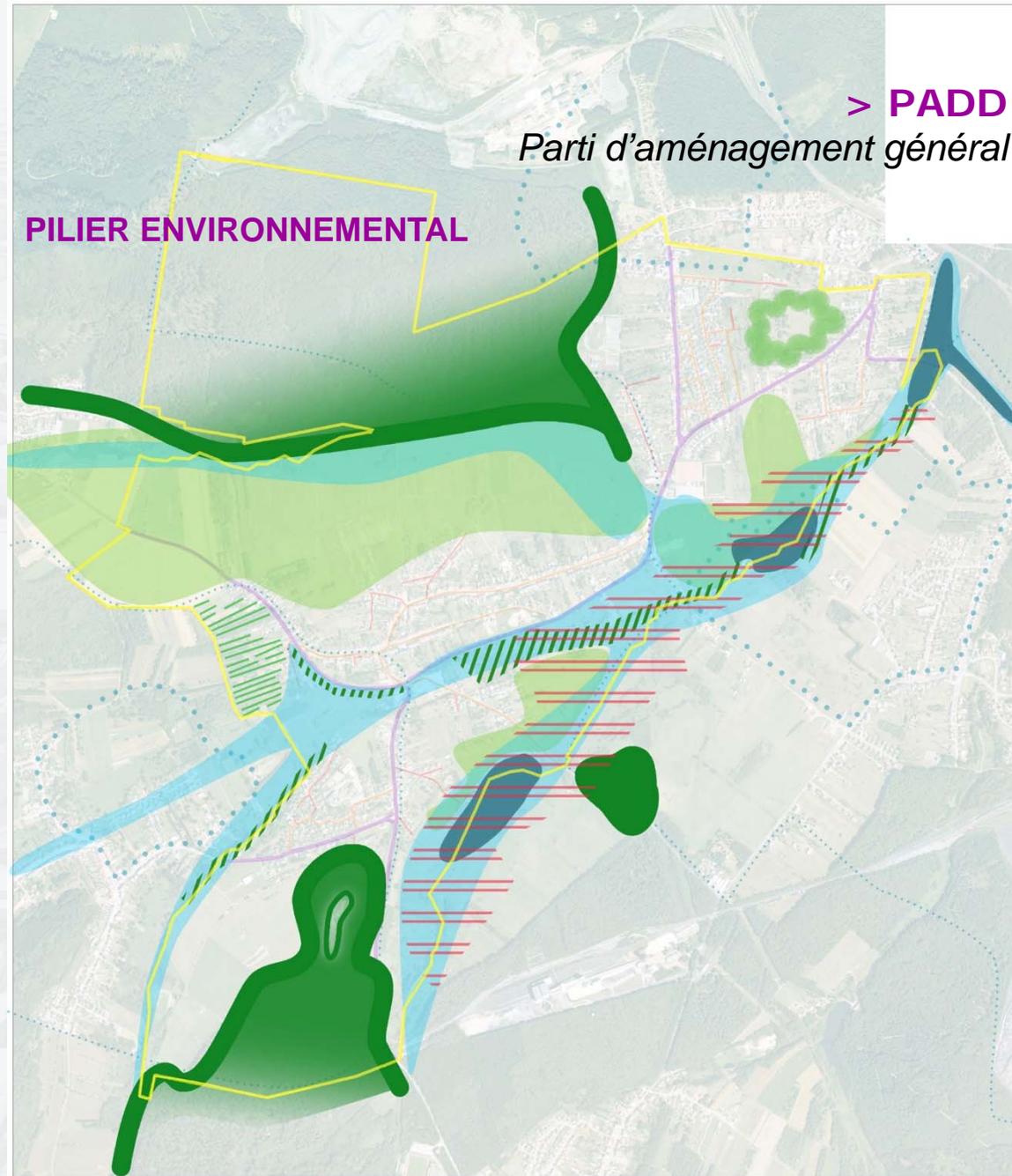
Volet Energie : développer la mise en œuvre d'énergies renouvelables,





- Limites boisées
- Marais Projet d'ENS
- Espace ouvert
- Vergers et jardins de transition
- Ripisylve
- Etang
- Triangle vert
- Périmètre de captage des eaux
- Secteur à ZNIEFF type 1 et ENS.

PILIER ENVIRONNEMENTAL



> PADD

Parti d'aménagement général

> PADD

Parti d'aménagement général

PILIER SOCIÉTAL

Volet humain



Population maximale : l'objectif communal est d'atteindre à terme une population maximale de 3.000 à 3.500 hab. (Population municipale au RP2006 : 2732 hab. / Population sans doubles comptes au RP1990 : 2 801 hab.).

Intergénérationnalité : maintenir les habitants sur le territoire, les jeunes hamois doivent trouver un toit à leur portée sur Ham, offrir des conditions d'habitat et de services adaptés aux personnes âgées, accueillir de nouveaux habitants notamment des jeunes ménages.

Volet urbain

Les secteurs urbains actuels : densifier, remplir les dents creuses.

Les secteurs urbains futurs : aménager selon les critères de développement durable (gestion de la densité, formes urbaines innovantes et typologies variées, respect environnemental, efficacité et sobriété énergétique, mobilité alternative, gestion de l'eau, gestion des déchets...)

Les bâtiments et espaces publics : mettre en valeur la visibilité et la qualité des bâtiments et des espaces publics stratégiques, préserver la qualité des services publics en visant une optimisation d'utilisation des bâtiments.

Le patrimoine urbain et architectural : préserver et valoriser les caractéristiques du vieux centre, ouvrir des vues sur le château.

> PADD

Parti d'aménagement général

PILIER SOCIÉTAL

Volet mobilité - communication



Mobilité alternative : permettre une mobilité partagée (automobiles, 2 roues, piétons), et sécurisée (franchissements, carrefours, vitesse), développer les chemins courts, notamment entre les bâtiments publics structurants, développer des pistes cyclables internes et vers les communes voisines,

Télé-communications : assurer un accès efficace aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Volet éducation

Système scolaire : Préserver la continuité de la scolarité sur la commune : maternelle, primaire et collège sur place ; lycée dans ville voisine.

Volet associatif

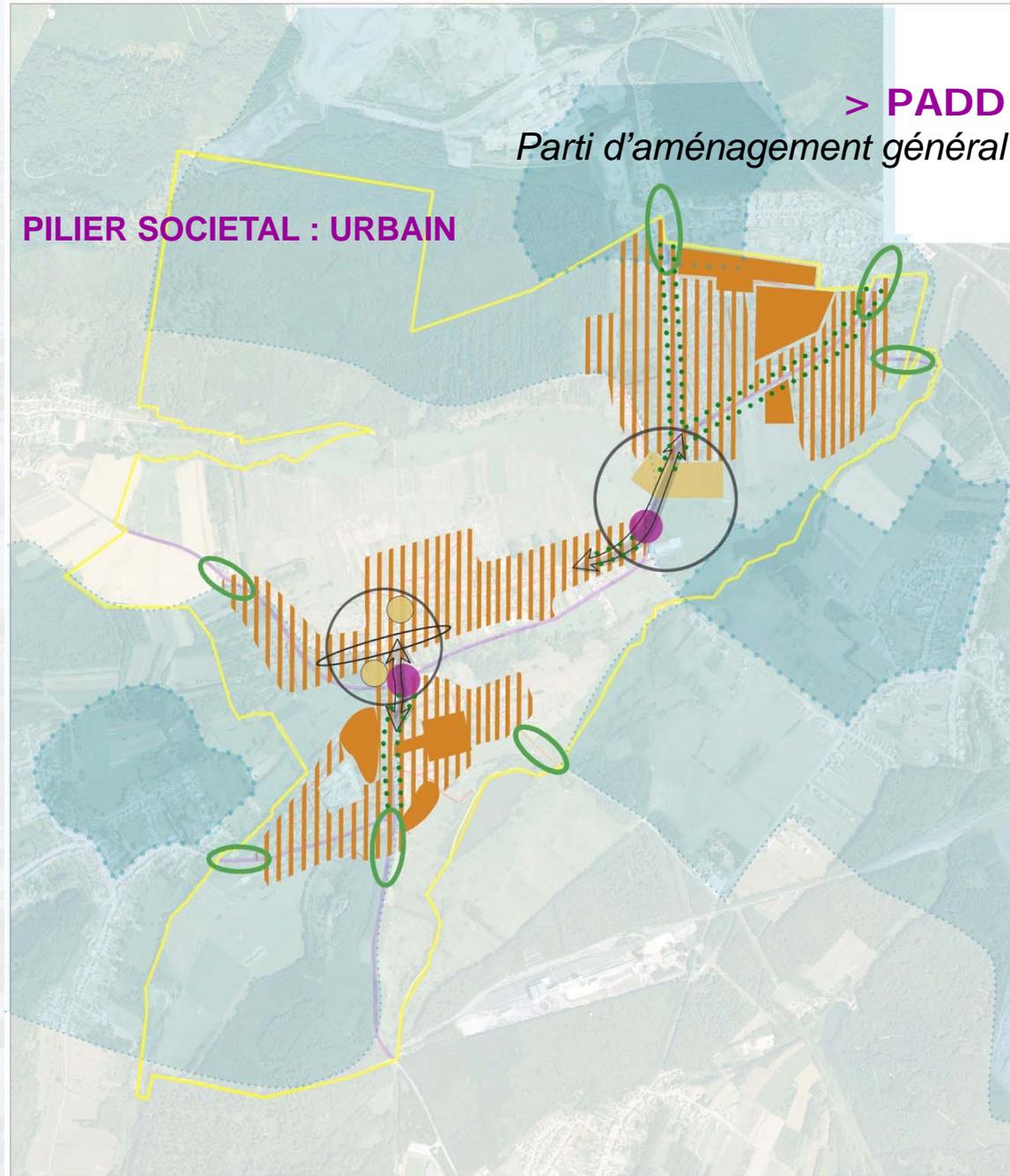
Préserver le tissu associatif local et offrir des locaux adaptés.



- Espaces d'urbanisation future
- Espaces urbanisés à densifier
- Equipements publics
- Entrées de ville
- Liens à renforcer
- Franchissements à sécuriser
- Axes routiers à aménager

PILIER SOCIÉTAL : URBAIN

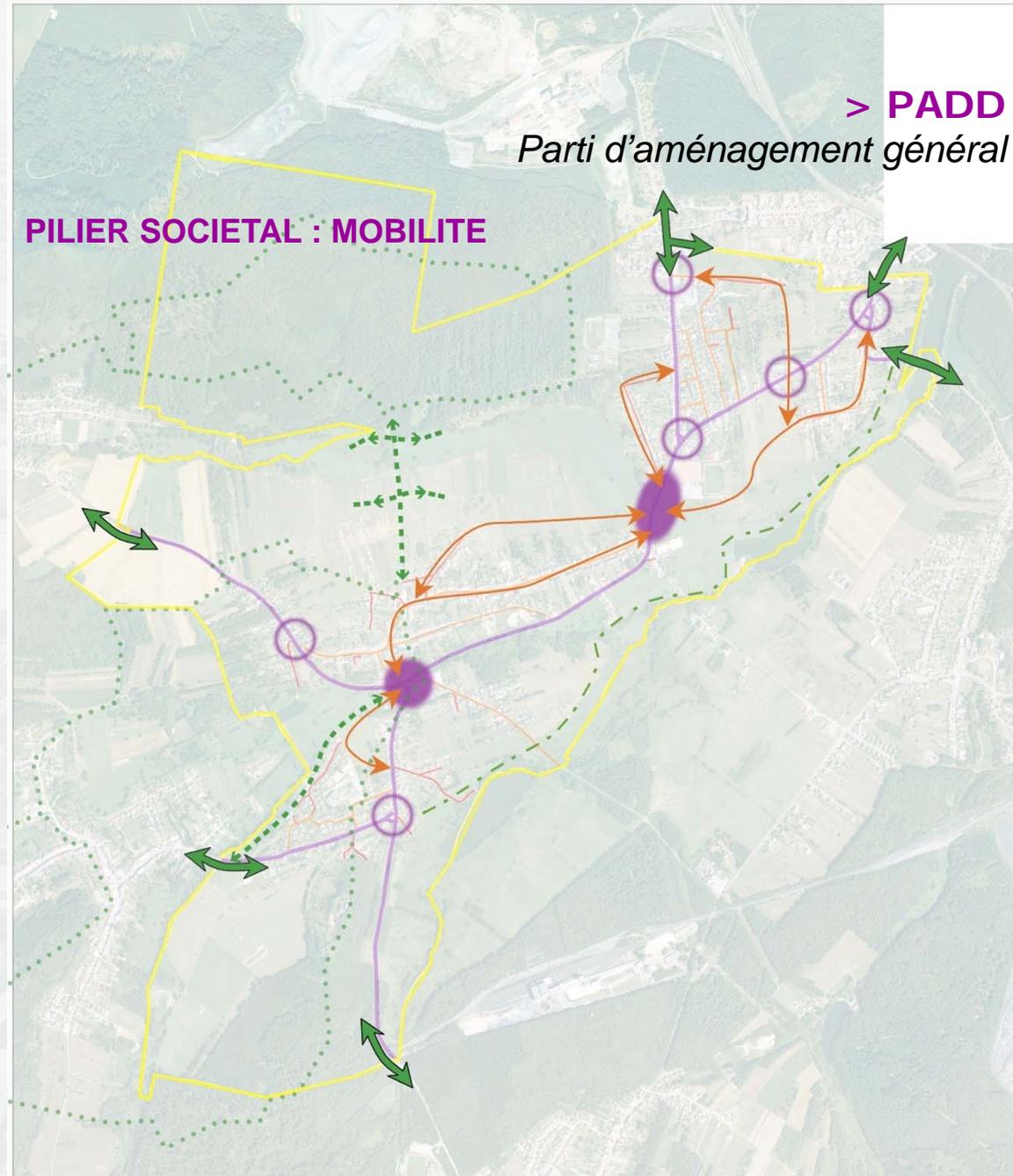
> PADD Parti d'aménagement général





- Franchissements à sécuriser
- Carrefours à sécuriser
- Pistes cyclables à aménager
- Renforcer les liens cyclables intercommunaux
- Sentiers à aménager
- Chemins courts à développer
- Sentier de ruisseau à aménager

PILIER SOCIÉTAL : MOBILITÉ



SOURCE : IGN
JANVIER 2009



> PADD

Parti d'aménagement général

PILIER ECONOMIQUE

Commerces : préserver les commerces existants, définir des secteurs pour les implantations commerciales futures.

Entreprises : préserver la mixité entre les activités économiques et l'habitat.

Services : préserver les services présents, définir des secteurs favorables aux éventuelles implantations futures.

Télé-communications : assurer un accès efficace aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Activités Agricoles et assimilées : Préserver l'activité agricole actuelle. Identifier un secteur pour l'accueil d'un centre équestre.





> **PADD**
Parti d'aménagement général

PILIER SOCIO-ECONOMIQUE



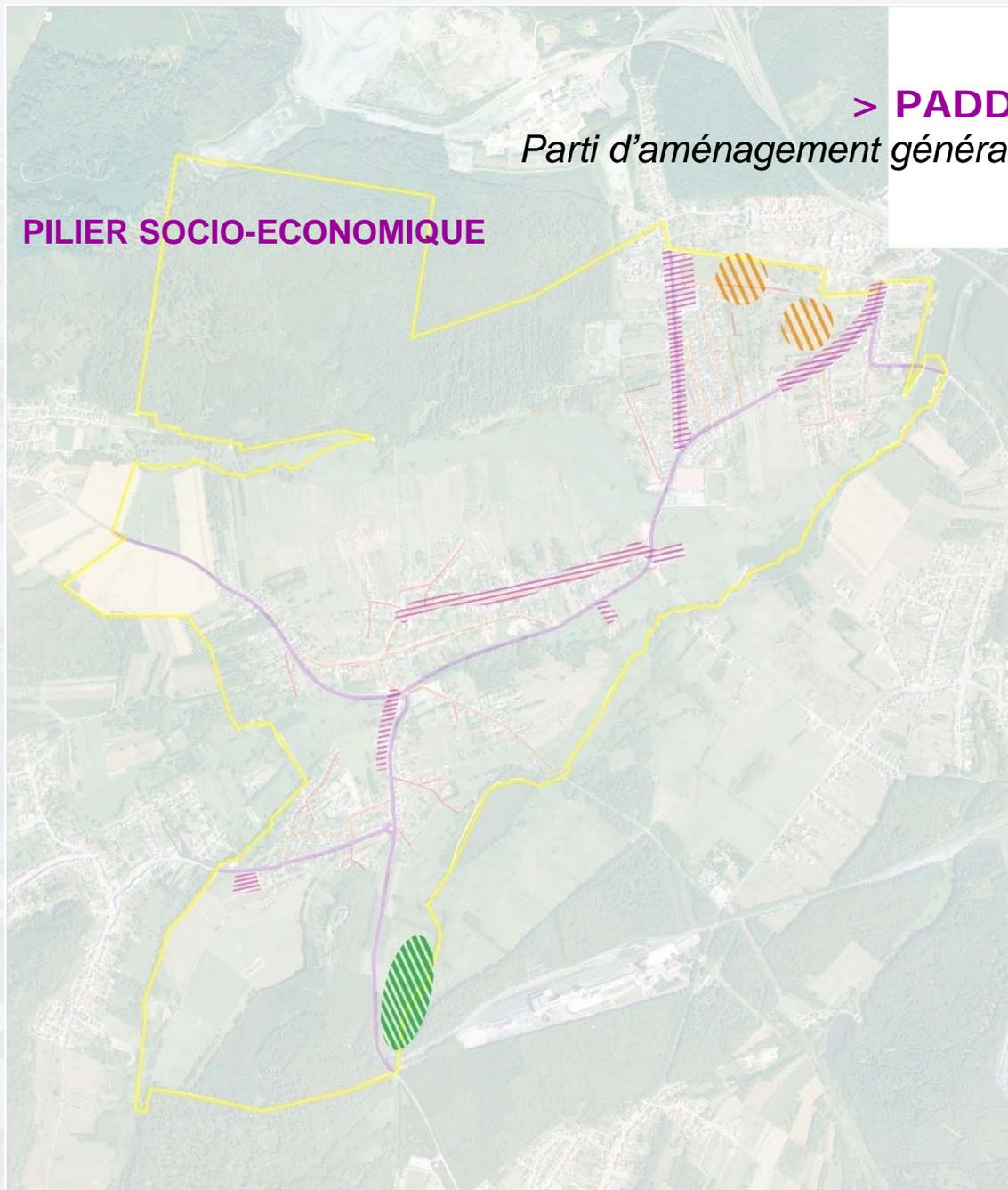
Secteur d'implantation de centre équestre



Préserver la mixité sociale et activité



Secteur d'implantation de mixité opérationnelle



> PADD

Parti d'aménagement général

AEU – HAM SOUS VARSBERG :

SYNTHESE DES ENJEUX



Classement communal sur base de 3 réunions d'échanges sur les enjeux proposés par les chargés d'étude :

- Réunion avec deux groupes de travail
- Réunion de synthèse et d'harmonisation
- Réunion de restitution par la mairie aux bureaux.

Classement :

Enjeux prioritaires

Enjeux importants

Enjeux modérés

Légende des thèmes AEU abordés :

- Formes urbaines
- Socio-économie
- Energies
- Mobilité
- Déchets & Risques
- Biodiversité
- Paysage
- Bruit
- Eau

> PADD

Parti d'aménagement général

AEU – HAM SOUS VARSBERG :

ENJEUX PRIORITAIRES :

Comblen les dents creuses (secteur Nord commerces)

Respecter et valoriser l'eau au sein du territoire communal :

L'eau, le paysage et la biodiversité

Préserver et protéger / Sensibiliser / Valoriser

Retisser des liens entre la ville et l'eau

Gestion des eaux pluviales

Développer les réseaux séparatifs

Mise en scène de l'eau dans les nouveaux quartiers

Inciter voire imposer le recyclage des eaux pluviales

Limiter l'imperméabilisation des stationnements

Favoriser l'infiltration de l'eau afin de réalimenter les nappes superficielles (tourbe)

Développer la commune en préservant la qualité de l'eau

Modérer les extensions urbaines

Objectif 3000 à 3500 habitants maximum

Accueillir de nouveaux habitants sans forcément augmenter la voirie.

Secteurs : Rue de Lorraine / Bastian-Collège / Prolongement Rivingling / Corbeaux et RD Creutzwald / Le Triangle Vert / Rivingling vers l'étang.

Atteindre les équipements de manière alternative

Développer les chemins piétonniers et cyclistes intra urbain

Développer les chemins P&C vers les sites paysagers et naturels de détente

Développer les liaisons douces vers les communes voisines



> PADD

Parti d'aménagement général

AEU – HAM SOUS VARSBERG :

ENJEUX IMPORTANTS :

Favoriser les énergies renouvelables

De cette volonté découlent beaucoup de questions et de moyens...

Gestion des déchets

Permettre le retournement des véhicules de collecte, éviter les impasses

Anticiper le changement de collecte (emplacements réservés pour points d'apports volontaires)

Maintenir la mixité des fonctions urbaines Habitat / Economie

Routes départementales Vitesse, bruit, sécurité

Ne pas aggraver la situation existante (risque lié à l'augmentation de population)

Réduire la vitesse pour réduire le bruit (secteurs spécifiques)

Partager l'espace entre automobile et vélos

Sécuriser les franchissements



> PADD

Parti d'aménagement général

AEU – HAM SOUS VARSBERG :

ENJEUX IMPORTANTS :

Créer une unité communale interquartiers

Aménager les entrées de ville

Structurer les axes principaux

Plan d'alignement

Règlement de PLU avec bande de recul

Aménagements urbains et arbres d'alignements

Charte de mobilier urbain

Développer les chemins interquartiers

Rénover la salle socio-culturelle et la rendre visible pour créer une passerelle entre le village et le quartier des Genets.

Reconquérir le carrefour Rue de la Gare / Rue de Creutzwald

Thématiser la ville

Faire entrer l'art en ville

Maintenir l'enchaînement du système scolaire

Gérer le renouvellement de la population en maîtrisant les ouvertures à l'urbanisation et en diversifiant les typologies d'habitat.

Maintenir la diversité générationnelle

De 0 à 19 ans : 22 %

De 20 à 39 ans : 22 %

De 40 à 59 ans : 34 %

De plus de 60 ans : 22 %



> PADD

Parti d'aménagement général

AEU – HAM SOUS VARSBERG :

ENJEUX MODERES :



Développer des formes urbaines économes en énergies et respectant le cycle de l'eau.

Préservation du bâti remarquable.

L'agriculture et les activités agricoles dans la commune.

Une ferme

Projet de centre d'équitation